

RELEVÉ DE DECISIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2008

Présents : S. DASSAULT – N. BOULAY-LAURENT – J.M. FRITZ – T. SIMONOT – J.L. RAYMOND – F. MAIZA (entre en séance avant le vote du point n° 1.4) – M.K. SAADI - R.M. PORLIER - P. VERNET – J. MACLAIR – J.F. AYMARD - F. JOSSE – J. LEBIGRE – M. BOUIN – J.F. BAYLE - I. NORMAND – J. BEDU - A. GARCIA – J. GUISTI (entre en séance avant le vote du point n° 1.2) – B. DJIBA – G. DERUEL – V. THARREAU – S. CAPRON – O. BALLEZ – S. COUTARD – D.R. N'GAIBONA - N. MERESSE – A. MIGLOS – J. PICARD (entre en séance avant le vote du point n° 1.3) - J. CAMONIN – M. SOAVI – C. DUGAULT – C. DA SILVA.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : F. BUSY – G. ODOKINE - A.M. BERLAND - J.L. CALVINHAC – B. SISSOKO C. PLUQUET ayant respectivement donné pouvoir à J. MACLAIR – S. CAPRON – V. THARREAU – N. BOULAY-LAURENT – G. DERUEL – N. MERESSE.

Absents : C. DE OLIVEIRA – F. MAIZA (pour l'approbation des comptes rendus des 2 et 16 juin 2008 et du point n° 1.1 au point n° 1.3) – J. GUISTI (pour l'approbation des comptes rendus des 2 et 16 juin 2008 et au point n° 1.1) - H. DOUCOURE – J. PICARD (pour l'approbation des comptes rendus des 2 et 16 juin 2008 et du point 1.1 au point 1.2) - B. PIRIOU - M. BOCQUET.

* *

*

Le Conseil Municipal est réuni sous la présidence de Monsieur Serge DASSAULT qui ouvre la séance à 18 h 30.

Le Conseil Municipal désigne comme secrétaire de séance Monsieur Alain GARCIA.

Les comptes rendus des Conseils Municipaux des 2 et 16 juin 2008 sont approuvés à la majorité.

* *

*

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1 AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL – DEROGATION A LA REGLE DU REPOS DOMINICAL AU PROFIT DU MAGASIN 4 MURS

A la majorité, quatre abstentions et trois voix contre, le Conseil Municipal :

- **Emet** un avis favorable à la demande de dérogation à la règle du repos dominical des salariés présentée par le magasin 4 Murs auprès de la Préfecture de l'Essonne.

1.2 AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL – DEROGATION A LA REGLE DU REPOS DOMINICAL AU PROFIT DU MAGASIN CASTORAMA

A la majorité, quatre abstentions et trois voix contre, le Conseil Municipal :

- **Emet** un avis favorable à la demande de dérogation à la règle du repos dominical des salariés présentée par le magasin Castorama auprès de la Préfecture de l'Essonne.

1.3 RESILIATION DES MARCHES D'ASSURANCES ET LANCEMENT D'UNE PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES : FLOTTE AUTOMOBILE ET RISQUES ANNEXES – BRIS DE MACHINES

A la majorité et sept voix contre, le Conseil Municipal :

- **Approuve** les résiliations du marché n° 2007/120 d'assurance Flotte Automobile et risques annexes et du marché n° 2007/121 d'assurance Bris de Machines à compter du 1^{er} janvier 2009,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la résiliation de ces marchés,
- **Approuve** le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour la passation d'un nouveau marché pour ces assurances, d'une durée de quatre ans avec possibilité de résiliation annuelle, en deux lots :

Lots du marché :	Etendue du besoin à satisfaire :
Lot n° 1 : assurance Flotte Automobile et risques annexes	Assurance de l'ensemble des véhicules automobiles, engins, remorques, cyclomoteurs soumis à l'obligation d'assurance, et dont la ville de Corbeil-Essonnes est propriétaire ou dont elle a la garde ou l'usage
Lot n° 2 : assurance Bris de Machines	Assurance de l'ensemble des machines, matériels professionnels, informatiques, bureautiques et électroniques, appartenant, loués ou prêtés à la ville

- **Autorise** Monsieur le Maire, pour la passation de ce marché, à signer toutes pièces nécessaires à sa conclusion avec le ou les candidats qui seront désignés comme attributaires par la Commission d'appel d'offres,
- **Dit** que les dépenses en résultant seront financées sur les crédits ouverts à cet effet au budget communal de l'exercice en cours, et que les crédits nécessaires à la réalisation du marché seront prévus chaque année au budget primitif.

1.4 ACTUALISATION DU TARIF DES DROITS DE PLACE DES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT

A la majorité et quatre abstentions, le Conseil Municipal :

- **Décide** d'augmenter les tarifs des droits de place à hauteur de 3.48% sur les marchés de Corbeil-Essonnes (Centre, Tarterêts, Essonnes) à compter du 1^{er} août 2008.

1.5 INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS LOCAUX – REVERSEMENT DE LA PART ECRETEE DES INDEMNITES DE FONCTIONS DU MAIRE

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

3. PERSONNEL

3.1 RATIOS D'AVANCEMENTS DE GRADE

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Décide** de fixer le taux de promotion de chaque grade d'avancement tel que précisé en annexe,
- **Précise** que cette annexe complète le tableau des ratios votés lors du Conseil Municipal du 19 novembre 2007.

3.2 ATTRIBUTION DU MARCHE RELATIF A LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN COMUNICATION ET MANAGEMENT ET DECLARATION SANS SUITE DU LOT 5

A la majorité et quatre abstentions, le Conseil Municipal :

- **Approuve** les actes d'engagement des neufs lots relatifs au marché de formation professionnelle en Hygiène et Sécurité signé par les sociétés attributaires :

LOT N°	LOTS DU MARCHE	Opérateurs économiques	Adresse :
1	Gestion du temps et organisation du travail	PIGIER	24, rue de Londres 75009 PARIS
2	Communication interpersonnelle	PIGIER	24, rue de Londres 75009 PARIS
3	Traitement de l'information	OBEA SA	79, rue Périer 92120 MONTRouGE
4	Ecrits professionnels : techniques rédactionnelles	SA ABCM Invest Consulting	La grisonnière 45240 LA FERTE SAINT AUBIN
	Ecrits professionnels : notes de synthèse, administrative & rapport		
	Ecrits professionnels : notes de synthèse, administrative & rapport		
6	Accueil physique, téléphonique	IFAC	53, rue du révérend Père Christina Gilbert 92665 ASNIERES CEDEX
7	Gestion du stress	IFAC	53, rue du révérend Père Christina Gilbert 92665 ASNIERES CEDEX
8	Accueil du public difficile	Association TRANSFAIRE	9, rue Alexandre Cabanel 75014 PARIS
9	Assistanat de projet	Pierre Orliac Conseil	305 bis, Chemin de la Gavresse

LOT N°	LOTS DU MARCHÉ	Opérateurs économiques	Adresse :
			83220 LA PRADET
10	Management de proximité	Fabrice Lacombe Consulting	2, avenue Victor-Hugo 91450 SOISY SUR SEINE

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants ainsi que les documents y afférents,
- **Dit** qu'une nouvelle procédure de consultation des entreprises sera lancée pour la passation du marché du lot 5 : écrits professionnels - écrits protocolaires,
- **Dit** que les dépenses en résultant seront financées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice 2008, chapitre 011 - article 6184, et que les crédits seront prévus chaque année au budget concerné.

4. FINANCES

4.1 ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ AYANT POUR OBJET L'ACQUISITION DE DIVERS VEHICULES DE TOURISME ET UTILITAIRES A DESTINATION DE LA MAIRIE DE CORBEIL-ESSONNES

A la majorité, sept abstentions et une voix contre, le Conseil Municipal :

- **Décide** de rapporter la délibération du 18 décembre 2007 relative au lancement d'une procédure d'appel d'offres pour l'achat de véhicule,
- **Approuve** les actes d'engagement pour chacun des six lots, signés par les sociétés attributaires :
 - lot 1 : Grand Garage Feray domicilié 46 avenue du Huit Mai 1945 à Corbeil-Essonnes
 - lot 2 : Grand Garage Feray domicilié 46 avenue du Huit Mai 1945 à Corbeil-Essonnes
 - lot 3 : Grand Garage Feray domicilié 46 avenue du Huit Mai 1945 à Corbeil-Essonnes
 - lot 4 : Grand Garage Feray domicilié 46 avenue du Huit Mai 1945 à Corbeil-Essonnes
 - lot 5 : Grand Garage Feray domicilié 46 avenue du Huit Mai 1945 à Corbeil-Essonnes
 - lot 7 : Garage du Bel Air domicilié 838 rue du Maréchal Juin –ZI de Vaulx-le-Pénil
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants ainsi que les documents y afférents,
- **Dit** que les dépenses en résultant seront financées sur les crédits ouverts à cet effet au budget communal de l'exercice en cours, en investissement chapitre 21 et en fonctionnement, chapitre 011.

4.2 ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ AYANT POUR OBJET LA FOURNITURE DE SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS A DESTINATION DE LA MAIRIE DE CORBEIL-ESSONNES

A la majorité, une abstention et sept voix contre, le Conseil Municipal :

- **Décide** de rapporter la délibération du 19 novembre 2007 relative au lancement d'une procédure d'appel d'offres pour la fourniture de service de télécommunications,

- **Approuve** les actes d'engagement pour chacun des quatre lots, signés par les sociétés attributaires :
 - lot 1 : NEUF CEGETEL, 40/42 Quai du Point du Jour, 92100 BOULOGNE BILLANCOURT
 - lot 2 : SFR, Tour Séquoia 1 place Carpeaux, 92915 PARIS LA DEFENSE
 - lot 3 : FRANCE TELECOM, Agence Entreprises IDF Sud et Est, 27, rue Juliette Savar, 94000 CRETEIL
 - lot 4 : COMPLETEL, Tour Ariane, 5, place de la Pyramide, 92088 LA DEFENSE CEDEX

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants ainsi que les documents y afférents,

- **Dit** que les dépenses en résultant seront financées sur les crédits ouverts à cet effet au budget communal de l'exercice en cours, chapitre 011 du code gestionnaire AG07 et AG27 et que les crédits nécessaires à la réalisation du marché seront prévus chaque année au budget primitif.

5. URBANISME-HABITAT ENVIRONNEMENT

5.1 DENOMINATION DE LA RUE DU LOTISSEMENT 62 A 66 CHEMIN DE LA FERTE ALAIS

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Décide** de nommer la voie de desserte privée interne au lotissement susvisé : Impasse des Bouchets.

5.2 DENOMINATION DU JARDIN CENTRAL AUX TARTERETS

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Décide** de nommer ce nouvel espace public : parc Aimé Cesaire.

5.3 MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 6 JUIN 2007 RELATIVE AUX ECHANGES ET CESSIONS DE PLUSIEURS PARCELLES SUR LE SECTEUR DES GRANGES

A la majorité et quatre voix contre, le Conseil Municipal :

- **Approuve** la modification de la délibération ci-avant exposée,

- **Approuve** en conséquence la cession au profit du Syndicat des copropriétaires du centre commercial Art de Vivre, de la parcelle BS 514 (issue de la BS 362) pour une emprise de 240 m² au prix fixé par les Domaines soit 2 400 €,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes se rapportant à cette affaire.

5.4 INTEGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA RD 91, AVENUE DE STRATHKELVIN (PR 0.000 à 0.270)

Le Conseil Municipal :

- **Prend acte** du transfert de propriété à la Commune et du classement dans le domaine public communal de la RD 91, Avenue de Strathkelvin, dans sa portion comprise entre le PR 0.000 et le PR 0.270.

5.5 PREEMPTION D'UN FONDS DE COMMERCE SIS 1 BOULEVARD JEAN JAURES

A la majorité, sept élus ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte de cession du fonds de commerce de la Société « Gastronomique de Corbeil-Essonnes – Les Armes de FRANCES, ci-annexé, pour la somme de 144.802,36 euros, et tout autre document qui en serait la suite ou la conséquence,
- **Dit** que cette somme est prévue au budget 2008.

5.6 CESSION DE LA PARCELLE SISE 63 RUE EMILE ZOLA APPARTENANT A LA COMMUNE AU PROFIT DE LA SOCIETE GAMA ENTREPOT

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Décide** la cession de la parcelle communale sise 63 Rue Emile Zola, cadastrée BT N° 256, pour une superficie de 1225 m² à la Société GAMA ENTREPOTS, domiciliée 39 Rue de Robinson à CORBEIL-ESSONNES,
- **Fixe** le prix de vente est de 52 920 Euros hors taxes,
- **Précise** que la Société GAMA ENTREPOTS supportera les frais liés à la spécificité de ce terrain et des engagements de l'acquéreur, à savoir :
 - l'acceptation de l'ensemble des servitudes d'urbanisme grevant le terrain cédé,
 - la prise en charge des frais de démolition de certains éléments ainsi que de l'éventuelle dépollution du site.
- **Autorise** l'acquéreur à solliciter toute demande de permis de construire ou d'aménager et à y réaliser les travaux sur cette parcelle,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et tout autre document qui en serait la suite ou la conséquence.

6. TRAVAUX

6.1 LANCEMENT D'UN MARCHE DE TRAVAUX D'ENTRETIEN, DE REPARATION ET RENOVATION DES BATIMENTS ET EQUIPEMENTS COMMUNAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE CORBEIL-ESSONNES

A la majorité, cinq abstentions et deux voix contre, le Conseil Municipal :

- **Autorise** Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation des entreprises conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics pour la passation d'un marché précité sous forme d'un marché à bons de commande sans montant minimum ni maximum, d'une durée d'une année renouvelable expressément trois fois, pour les travaux d'entretien et de grosses réparations des bâtiments communaux, en huit lots tels que précisé ci-dessus,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la conclusion du marché précité avec le(s) candidat(s) qui sera (ont) désigné(s) comme attributaire(s) par la commission d'appel d'offres,
- **Dit** que les dépenses seront financées sur les crédits ouverts chapitre 21-23 et 011 de l'exercice en cours, code gestionnaire ST 02-04-07 selon la nature des travaux d'entretien (budget de fonctionnement) ou réparation et rénovation (budget d'investissement).

6.2 LANCEMENT D'UN MARCHÉ DE CURAGE, POMPAGE DES RESEAUX EAUX USEES/EAUX PLUVIALES ET ENTRETIEN/REPARATION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DES BATIMENTS COMMUNAUX

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve** le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics pour la passation du marché public d'entretien, curage, pompage des réseaux eaux usées, eaux pluviales et des réparations des réseaux d'assainissement des bâtiments communaux dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la conclusion du marché précité avec le(s) candidat(s) qui sera (ont) désigné(s) comme attributaire(s) par la commission d'appel d'offres,
- **Dit** que les dépenses seront financées sur les crédits ouverts au chapitre 011 article 615-23 de l'exercice en cours, et que les crédits seront prévus chaque année au Budget Primitif.

6.3 AVENANT N° 6 AU CONTRAT D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, DE GESTION TECHNIQUE CENTRALISEE ET DE TELEALARME

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve** l'avenant n° 6 au marché n° 2000/43 relatif à l'exploitation des installations de chauffage, de gestion technique centralisée et de téléalarme et autorise Monsieur le Maire à le signer.

6.4 LANCEMENT D'UN MARCHÉ DE SURVEILLANCE, DE GARDIENNAGE ET DE MISE EN SECURITE DES SITES COMMUNAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE CORBEIL-ESSONNES

A la majorité et quatre voix contre, le Conseil Municipal :

- **Approuve** le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert afin d'attribuer un marché de surveillance, de gardiennage et de mise en sécurité de sites sur le territoire de la commune de Corbeil-Essonnes, sous forme d'un marché à bons de commande, d'une durée d'une année renouvelable expressément trois fois, en deux lots comme précisé ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les différentes pièces contractuelles nécessaires à la conclusion du marché précité avec le ou les candidats qui seront désignés comme attributaires par la commission d'appel d'offres,
- **Dit** que les dépenses seront financées sur les crédits ouverts au chapitre 011 de l'exercice en cours, étant mentionné que le code gestionnaire est AG 13, et que les crédits seront prévus chaque année au budget primitif.

7. POLITIQUE DE LA VILLE

7.1 CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE : PROGRAMME 2008

A la majorité et quatre abstentions, le Conseil Municipal :

- **Approuve** les plans de financement prévisionnels de chaque action présentée en annexe,
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter les subventions afférentes à ces actions auprès des services de l'Etat, du Conseil Général de l'Essonne, de la Caisse Allocations Familiales de l'Essonne, ou de tout autre organisme pouvant financer ces projets, et à signer tous les documents nécessaires.

7.2 PRESENTATION DU RAPPORT SUR L'UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE ET DU FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES D'ILE-DE-FRANCE PERÇUS EN 2007

Le Conseil Municipal :

- **Prend acte** du rapport relatif à l'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale ainsi que du fonds de solidarité des communes d'Ile-de-France, perçus en 2007, joint en annexe à la présente délibération.

8. AFFAIRES SCOLAIRES

8.1 RECONDUCTION DES TRANSPORTS SPECIAUX POUR LES ELEVES EN DIFFICULTE SCOLAIRE

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Décide** de reconduire la gestion des transports spéciaux pour les enfants fréquentant les classes de CLIN de Corbeil-Essonnes et de SEGPA du collège de Mennecey,
- **Mandate** Monsieur le Maire pour qu'il sollicite les subventions de l'Etat et du STIF relatives à l'organisation des transports scolaires spéciaux,
- **Mandate** Monsieur le Maire pour qu'il puisse demander aux communes avoisinantes dont les enfants bénéficient des transports spéciaux organisés par la Ville, le remboursement des sommes avancées par la Ville de Corbeil-Essonnes,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à l'organisation des transports spéciaux avec le Taxi Service Assistance Transports - 6, rue des Bâtisseurs - 91350 Grigny,
- **Dit** que les dépenses relatives au fonctionnement du service sur l'année scolaire 2008/2009 sont prévues au budget de l'exercice en cours.

13. JEUNESSE

13.1 ATTRIBUTION D'AIDES FINANCIERES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PIED A L'ETRIER

A la majorité, sept abstentions et une voix contre, le Conseil Municipal :

- **Décide** d'attribuer une aide financière dans le cadre du Dispositif Pied à l'Etrier au profit des personnes listées dans le document annexé à la présente délibération,
- **Dit** que le montant de l'aide financière allouée est précisé dans ce document annexé,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir avec chaque bénéficiaire de l'aide financière sur la base de la convention-type annexée au Règlement du Dispositif Pied à l'Etrier approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 2 juin 2008,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir avec chaque organisme de formation choisi par le bénéficiaire de l'aide financière sur la base de la convention-type annexée au Règlement du Dispositif Pied à l'Etrier,
- **Dit** que le versement des aides financières se fera selon les modalités prévues au Règlement du Dispositif Pied à l'Etrier,
- **Dit** que les dépenses correspondantes seront inscrites au chapitre 011 du budget de l'exercice en cours.

14. ASSOCIATIONS

14.1 CONTRAT D'OBJECTIFS PASSE ENTRE LA COMMUNE DE CORBEIL-ESSONNES ET L'ASSOCIATION MULTICULTURE ET INTEGRATION - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve** le contrat d'objectifs entre la Commune de Corbeil-Essonnes et l'Association MULTICULTURE ET INTEGRATION, joint en annexe, relatif au versement d'une subvention d'un montant de 1 140 Euros, pour développer des projets,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ledit contrat d'objectifs,
- **Dit** que la dépense sera imputée à l'article 6574 du budget de l'exercice en cours.

14.2 MISE A DISPOSITION A L'ASSOCIATION « LE JARDIN POTAGER » D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SISE CIRQUE DE L'ESSONNE ET AVENANT N°1 AU CONTRAT D'OBJECTIFS

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Adopte** la convention d'occupation précaire entre la Commune de Corbeil-Essonnes et l'Association « Le Jardin Potager » ainsi que l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs, joints en annexe et autorise Monsieur le Maire signer ces actes ainsi que tout document qui en serait la suite ou la conséquence.

* *
* *

L'examen de l'ordre du jour étant épuisé, le Président de séance répond aux questions orales posées par les conseillers municipaux.

La séance est levée à 22 h 30.

Serge DASSAULT
Grand Officier de la Légion d'Honneur
Sénateur-Maire

